

Telecommunications Administration Centre
annual report 2000



Centre d'Administration des Télécommunications

rapport annuel 2000

Contents

Review by the Chief Executive Officer	2
Frequencies	5
Communications Networks	10
E-commerce	13
Media	15
Postal Services	16
Television Fees	17
Finances	19
Personnel	22
Abbreviations	23
Cooperation partners	24

Table des matières

Le message du Directeur général	26
Les fréquences radioélectriques	29
Les réseaux de communication	34
Commerce sur les réseaux	37
Les médias	39
Services postaux	40
Les redevances télévision	41
Finances	43
Le personnel	46
Abréviations	47
Organisations de coopération	48



In recent years there have been very considerable changes in the Telecommunications Administration Centre's field of operations. As the telecommunications sector has developed and the technologies have converged, new forms of communication have been introduced and a new culture of communication has taken root. The widespread use of communications technology requires regulation, control and coordination at both the national and international level.

Review by the Chief Executive Officer

The TAC is fast becoming the general administrative authority for matters concerning communications and information society services in Finland. As a result of the new Act on Protection of Privacy and Data Security in Telecommunications, the TAC now has additional supervisory and control functions. Alongside the traditional telecommunications services, our regulatory functions now also include e-mail and other telecommunications transmitted over information networks. The TAC's supervisory duties thus cover not only teleoperators but also Internet and e-mail service providers.

In its report, the TIHA working group, set up by the government to consider the administrative arrangements for data security in information systems, proposed that the TAC's functions be broadened in the areas of data protection and data security. Amongst its recommendations, the working group proposed that the TAC be a COMSEC (communications security) authority, employing specialists to ensure that telecommunications solutions are sufficiently secure and to provide guidance and support on such matters for public sector organizations. In addition to the COMSEC work, the TAC is also to be allocated CERT (Computer Emergency Response Team) duties concerning detection and resolution of data security infringements.

Traditional television and radio operations are also experiencing strong pressures for change. Digitalization, the technological convergence of the Internet and television, and other convergence trends in communications are having a profound effect on the markets for different media. These changes are being reflected in the legislation covering the sector and, thus, in the administrative functions of the TAC.

Aim is to promote development of the information society in Finland

The TAC's mission statement was amended last year to reflect the convergence in communications technologies and the need to emphasize both a vision of the future and controlled guidance of development in the sector, in order to secure the future success of the TAC's operations.

Our new mission statement is as follows: The aim of the Telecommunications Administration Centre's work is to promote development of the information society in Finland.



Importance of international cooperation emphasized

The future of Finnish communications technology and the communications sector are affected by decisions taken in international forums. The presentation of Finland's views in international decision-making processes is therefore extremely important if Finland's role as a front-runner in the communications sector is to be secured in the future. As a strong national regulator, the TAC is well placed to influence international decision-making, for example at the World Radiocommunication Conference (WRC) of the International Telecommunications Union (ITU). The WRC was held last year in Istanbul during May, and its spectrum management decisions accorded with Finland's key aims.

The availability and adequacy of radio frequencies will be key factors in determining the speed and direction of progress in establishing a wireless information society. The decisions taken by the WRC in 2000 resolved the question of whether radio frequency allocations would meet the future needs of the information society in Finland.

Three-stage development project

The TAC currently has a three-stage development project designed to prepare for the changes occurring in the sector and for the new functions allocated to the TAC. The results of an extensive questionnaire survey of interest groups conducted at the start of the project demonstrated that the role of the TAC as a general communications administration authority must be consolidated and clarified. The TAC's expertise and operating methods must also be broadened and modernized.

The first stage in development of the TAC's operations was the amendment to the decree on Telecommunications Administration at the start of June, 2000. The new decree abolished the TAC Executive Board and transferred its duties to the Chief Executive Officer. It also allowed the creation of advisory boards to promote cooperation with interest groups. The advisory boards function

as discussion forums, they assemble the views of various interest groups and they act as a specialist resource for the TAC.

The most obvious change externally will be the TAC's change of name to better reflect its operations and functions. The new name will also be a message that we are ready to assume the challenging new tasks concerning development of the information society in Finland. It will also mean a new logo and a revised corporate image. The new name will not be tied to any individual communications technology but will instead allow the TAC to better meet the coming challenges throughout the communications sector.

At the third stage of the project the TAC will participate in the preparation of amendments to the legislation affecting the sector and will introduce changes in the TAC's organization and methods, as required by the changing operating environment.

Challenges for all personnel

The changing operating environment and the new functions require changes throughout the TAC's operations. The skills and knowledge of our personnel must also be broadened. Multiple skills will be essential, allowing personnel to work efficiently across the whole communications sector. Besides technical expertise, the TAC will also accumulate expertise in economics, legal affairs and information society issues.

The changes brought by the development project and the TAC's new functions represent not only a great challenge but also an opportunity which we are willing and able to grasp with both hands. To ensure success, we must all be ready to accept change and must be fully committed to the project.



Reijo Svensson
Chief Executive Officer

Growing importance of advisory boards

The TAC cooperated closely with its customers and other interest groups during the year, especially in the various working groups and the new advisory boards. With the abolition of the TAC Executive Board, the advisory boards now have a more important role to play. In 2000, the TAC established a number of new advisory boards, with the aim of strengthening cooperation with interested parties and providing a specialist resource in a rapidly changing operating environment.

The advisory boards function as discussion forums and offer new opportunities for cooperation. They put forward proposals and initiatives for improvements and further development in their own particular field, and they act as information channels. The existence of these advisory boards will ensure that the TAC is sufficiently well informed of the needs and opinions of the interested parties.

The advisory boards currently set up at the TAC are as follows: the Radio Administration Advisory Board, the Telecommunications Advisory Board, the Telecommunications Standardization Advisory Board, the Postal Affairs Advisory Board and the Television Fee Advisory Board. Customers and partners are well represented on each of these boards.

A firm knowledge of Finland's needs is essential if the TAC is to exert the right pressure in international decision-making on radio frequencies. The Radio Administration Advisory Board therefore provides assistance to the TAC in such matters. Planning of radiocommunications must also be based on appropriate viewpoints

concerning the future of this field. Radiocommunications administration must ensure that Finland has enough frequencies to meet future demand as well as possible. The advisory board has three independent working groups.

The Telecommunications Advisory Board formulates proposals and initiatives concerning telecommunications administration and the future development of this field. The aim is to ensure that the TAC has sufficient information on changes in the national and international operating environments, that this information is obtained promptly, and that the changes are taken into account in planning future priorities and in determining the coverage of operations and the necessary resources. There are 13 working groups in this field, and their work is reported to the advisory board.

The Telecommunications Standardization Advisory Board deals with national and international matters in telecommunications standardization. There are 17 standardization groups reporting to the advisory board.

The Postal Affairs Advisory Board is concerned with the development of postal services in Finland, taking into account the overall interests of senders, receivers and the postal services.

The function of the Television Fee Advisory Board is to ensure that the television fee system operates efficiently and in an appropriate manner. The advisory board monitors the implementation of targets, it deals with development needs concerning television fee administration, and it issues statements where necessary.

The demand for frequencies is constantly growing, but the radio frequency spectrum itself is a limited natural resource. Strategic frequency spectrum management must therefore be based on forecasts of future needs and of the likely new demands for frequencies as a result of developments in technology, up to 10-15 years ahead. This is the only way to plan for future frequency needs. It is also necessary to ensure that preparations for the future do not unduly restrict the availability and adequacy of radio frequencies for today's needs.

The use of radio frequencies is controlled by international agreements. The TAC ensures that Finland's national needs and interests are taken into account in strategic frequency spectrum management and when signing international agreements.



Frequencies

The most important Finnish and European aims were met at the WRC

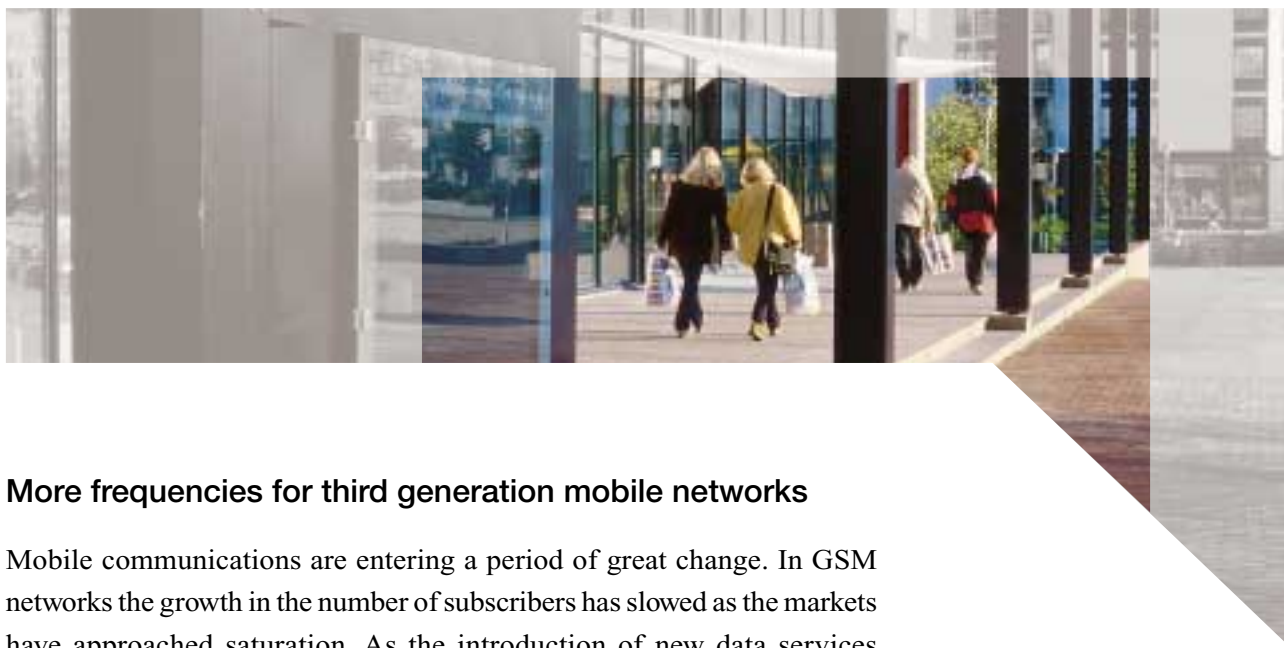
The World Radio Conference held in Istanbul in spring 2000 (WRC-2000) took decisions concerning the future use of radio frequencies in different countries. The availability and adequacy of radio frequencies will influence the direction in which the wireless information society develops. The decisions of the WRC will determine the adequacy of radio frequencies in Finland for future needs. The conference was the biggest to date, with over 2,300 participants from 150 countries.

In Europe, preparations for the WRC are made by the European Conference of Postal and Telecommunications Administrations (CEPT). The views of the different countries are aligned as much as possible before the conference and are presented to the conference as joint European proposals.

A special group set up by the TAC was responsible for drafting Finland's objectives and for preparing for the conference. The group included key stakeholders who not only took part in the preparations but were also very active at the conference.

The outcome of the WRC is excellent for both Finland and Europe. All the main objectives for frequency management were met. Most non-European countries were also satisfied with the decisions of the conference.

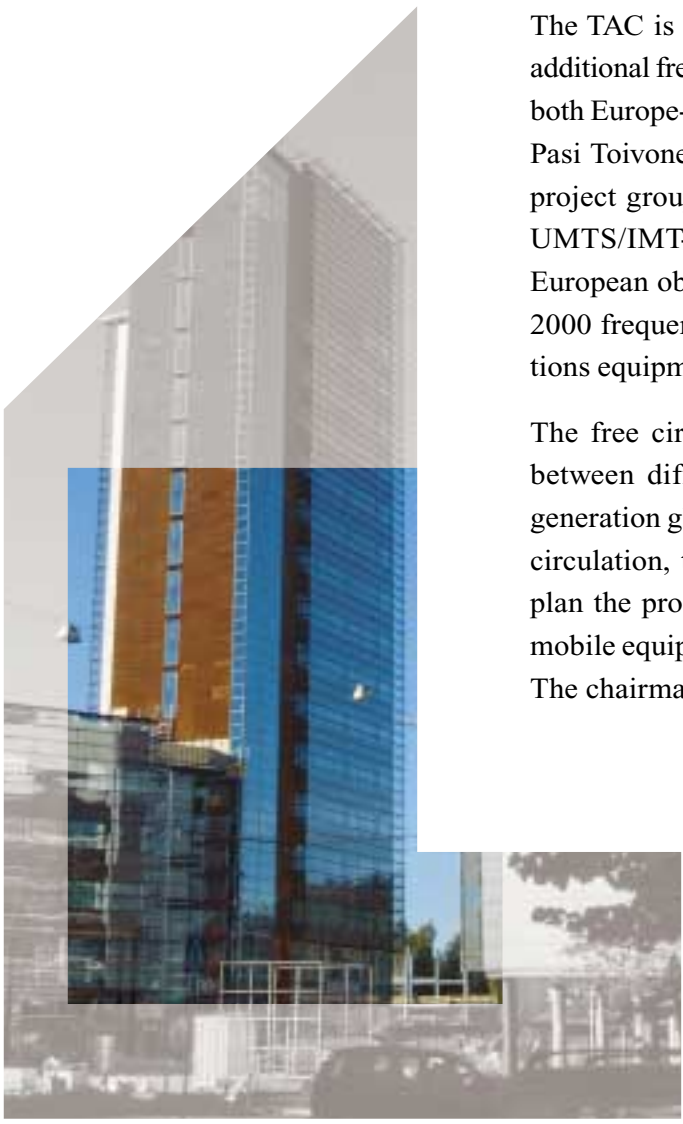
At the end of the year, preparations were begun for the next WRC, to be held in 2003. With this in mind, the TAC set up a wide-ranging national working group open to all interested parties. Within the spectrum management group of the European Radiocommunications Committee (ERC), the TAC's Tapio Penkkala and Pekka Ollikainen were appointed to manage the project groups which will determine the joint European position on certain matters to be discussed at the WRC-2003 and which are important to Finland.



More frequencies for third generation mobile networks

Mobile communications are entering a period of great change. In GSM networks the growth in the number of subscribers has slowed as the markets have approached saturation. As the introduction of new data services involves a range of uncertainties, it is not clear what their effect will be on network frequency needs. It may be that the GSM networks lack sufficient frequency capacity for the volume of high-speed data-transfer traffic envisioned by operators. On the other hand, the frequency bands for third generation mobile networks (UMTS/IMT-2000) do have sufficient capacity. In Finland, the four licence holders for third generation mobile networks were allocated the first frequencies for network testing purposes in summer 2000. This early testing aims to ensure that the UMTS networks will be able to start operating as planned at the start of 2002.

The WRC took decisions on additional frequencies for third generation mobile networks. The frequency proposals made by Finland and the other European countries were approved. The head of the TAC's Public Mobile Communications Division, Pasi Toivonen, led the CEPT project group whose task was to resolve the frequency questions concerning the system and to submit to the WRC a European proposal for a global additional frequency band for UMTS networks. The decision taken means that the forecast growth in Finland's UMTS networks for the next ten years can be accommodated. Initial assessments suggest that the first additional frequencies would be needed around the year 2005.



The TAC is closely involved in developing a plan for use of additional frequencies based on the decisions of the WRC-2000, both Europe-wide within the ERC and globally within the ITU. Pasi Toivonen is deputy chairman of the ERC's new UMTS project group, which has the task of planning the use of the UMTS/IMT-2000 additional frequencies and coordinating European objectives in questions concerning use of the IMT-2000 frequencies and free circulation of mobile communications equipment.

The free circulation of mobile communications equipment between different countries is an essential aspect of third generation global mobile systems. To remove obstacles to free circulation, the ITU has set up a global group of experts to plan the procedures with which travellers can use their own mobile equipment as extensively as possible around the world. The chairman of the group is the TAC's Pekka Länsman.

Use of radio links continues to grow

The use of radio links grew steadily last year, following the pattern of recent years. The strong growth in the present GSM 900 and 1800 networks and the frequency needs of the base station connections for third generation mobile networks will require more effective planning of frequency use and reservation of new frequency bands for radio links.

The TAC has been actively involved in international cooperation to find new frequency bands in the higher frequency ranges to meet the growing needs of the radio link sector. For this purpose, the WRC-2000 allocated frequency bands in the range above 30 GHz for broadband radio links. These new frequency bands can now be used to provide broadband Internet and other data connections directly to consumers, bypassing the traditional fixed connections. The TAC's Pekka Ollikainen is chairman of the CEPT project group dealing with radio link and satellite system spectrum management issues concerning the needs of, for example, high-speed wireless multimedia connections.

More channels for broadcasting satellites

The frequencies allocated for television broadcasting satellites were revised at the WRC. Under the new frequency plan, Finland has the best satellite position available and enough frequencies for 60-120 television channels.

New safety monitoring system for navigation at sea

In autumn 2000 a new VTS safety monitoring system for navigation was introduced in the sea area of southern Finland and in the Lake Saimaa area. The VTS system monitors vessel navigation and shipping lanes and the control centre provides navigation instructions for vessels in the area. The introduction of this system means that vessel navigation has now transferred to an “air traffic control” type of guidance system.

Introduction of the VTS system required extensive frequency rearrangements. Because the VHF frequency band reserved for navigation had no free channels for the VTS system, licence conditions for other radio systems used in the same area had to be changed and new operating channels allocated. Introduction of the system also required agreement with neighbouring countries on the use of the frequencies.



Advance inspection of radio equipment and telecommunications terminals ends

Under the Directive on Radio Equipment and Telecommunications Terminal Equipment and the Mutual Recognition of their Conformity (the R&TTE Directive), new procedures were adopted in April 2000. At the same time the role of the TAC as an equipment approval authority was discontinued, with the exception of approvals for aviation radio equipment.

The R&TTE Directive simplified the approval procedures for telecommunications terminals and radio equipment. In practice, this means that advance inspection and type approval for radio equipment and telecommunications terminals are no longer carried out. A product can now enter the Finnish market on the basis of the manufacturer's assurance, and it is the manufacturer who is responsible for conformity with the essential requirements. Conformity is then monitored by means of market surveillance. With the abandonment of advance inspections, market surveillance is therefore considerably more important than hitherto.

Radio and telecommunications terminal equipment that meets the requirements of the R&TTE Directive must be marked accordingly. Only the CE mark is necessary for equipment used in telecommunications networks, but radio equipment must also be marked with the identification number of the Notified Body involved in certifying conformity with the essential requirements, plus any radio equipment classification mark.

Abandonment of the advance inspection and approval of equipment will speed up the entry to market of new types of equipment, and will also reduce costs and further competition. It is clear that the Directive will have a positive effect on the choice of equipment available and on consumer prices.

Member States must allow the sale of equipment that conforms with the Directive without imposing any additional national requirements. The entry to market of radio transmitters that operate using frequencies meant for other purposes must be notified to the spectrum management authority of the country in question. The TAC received about four times as many of these notifications during the year than the average number of national type approvals issued in previous years. One reason for this may be that during the transition period for the new procedure the manufacturers are also giving notification of equipment types approved earlier, to ensure that their sale can continue.



Radio equipment compliance with essential requirements is evaluated by a Notified Body

The TAC acts as a Notified Body under the R&TTE Directive and thereby offers an evaluation and consultation service to manufacturers to demonstrate that equipment complies with the relevant essential requirements. In the absence of harmonized standards, radio transmitters could only enter the Finnish market last year on the basis of a statement by the Notified Body, with the exception of GSM and DECT phones and certain satellite ground stations for which there are Harmonized Standards already.

The Notified Body functions as a separate, independent unit within the TAC. This is an extension of the work of the corresponding body under the EMC Directive.

The TAC's Notified Body performed its work promptly and efficiently during the year. This contributed to ensuring that new products from Finnish industry were on the market without undue delay. Due to the efficiency of this service, the Notified Body attracted customers from elsewhere in Europe, too. The assessments required by the R&TTE Directive were carried out for a total of about 60 product types or families.

Control and supervision of telecommunications operations forms the basis of a reliable technological framework for the supply and use of telecommunications services. The TAC is responsible for ensuring that the limited resources for creating network identifiers of various kinds are used efficiently and that numbering and address systems are user friendly. Technical regulations and careful supervision ensure privacy protection for telecommunications service users and secure the framework for competitive telecommunications services. Technical provisions set out the minimum requirements for telecommunications networks and ensure that these networks and services are available to all users under reasonable conditions.

Communications networks

Growing importance of Internet protocol technology

With the increasing use of the Internet and the expansion of Internet protocol (IP) technology for data transfer, even in traditional telecommunications services, there is a need to review the technical provisions that apply to IP-based networks. Any revisions to the regulations will be based on adopting a neutral position in regard to different network technologies.

A review of the provisions was begun by examining the national and international regulations covering IP networks. A survey was also made of the present use of IP network technology and of plans to introduce it in the near future, and an assessment was made of the impact of standardization on future development. Using this information, the need for technical provisions was considered and their application to IP networks examined. Preparation of the technical provisions and guidelines will continue during 2001.



Focus of customer complaints is changing

The number of complaints received from telecommunications operator customers last year was about 120, which was similar to the previous year. Telephone bill complaints have continued to decrease, suggesting that many customers have probably made use of the call barring facilities to international numbers or service numbers. The number of complaints concerning mobile phone bills and the operation of mobile networks was about the same as the previous year, constituting about one third of all complaints. The total number of enquiries and complaints received concerning new telecommunications services has increased.

The majority of customer complaints again concerned bills and malfunctions in the telecommunications network, although an increasing number of complaints during the year were also related to matters of telecommunications data security and Internet/IP technology.

Relationship between network charges and costs

The TAC's monitoring of network and service interconnections and line leasing focuses particularly on the relationship between pricing and costs. The pricing adopted by telecommunications operators with significant market power must be reasonable in relation to the costs incurred.

Five studies of the interconnection charges collected by telecommunications operators from each other were in progress during the year. The pricing of telephone number portability was also investigated. Investigations of the reasonableness of charges and their link with costs involve a large amount of work and are very time-consuming.

In 2000, eight studies were in progress on the pricing bases of telecommunications operators' interconnection traffic and line leasing. Seven of these studies will continue in 2001.



Competition spreads to local calls

Under the EU regulations, selection of operators must also be possible for local calls and calls made from the fixed network to mobile networks. In Finland, the selection of local operators will be possible from autumn 2001. The selection will be made either by pre-selection or by choosing an operator prefix at the start of the call. In long-distance and international traffic, operator selection has been possible in Finland since 1994.

At the end of the year the TAC finalized preparations for the introduction of a new general operator prefix. The new code will begin with 90 and will be a total of five digits. It will allow the selection not only of a local operator but also long-distance and international operators. The new operator prefix will be introduced in the second half of 2001. Existing operator prefixes will also continue in operation.

The TAC's working group considering the future development of numbering systems will continue its work in 2001. The working group will chart the problems experienced with the current numbering system and will evaluate the system's suitability for future needs. The purpose is to ensure that there is scope within the numbering system for new services and especially for mobile networks, and to enable greater competition.

Standardization responds to new challenges

The TAC's duties in the area of telecommunications standardization have been expanded to include standardization of electronic signatures and certification services. Correspondingly, in the area of data security administration, its duties now include monitoring of developments in encryption technologies and drafting of national regulations.

The ITU's standardization role was revised at the World Telecommunications Standardization Assembly (WTSA) in the autumn. The WTSA is the general meeting of the ITU Telecommunication Standardization Sector (ITU-T). The main focus of the ITU's standardization work was transferred away from traditional telecommunications networks to IP networks and the new mobile technologies. This establishes a framework for implementation of the forthcoming developments in converging technologies.

In the ITU-T the main topics in 2000 were once again IMT-2000, IP networks and multimedia. At the European Telecommunications Standards Institute (ETSI) the priority areas were standardization of mobile systems and issues of data security. The TAC is actively involved in radiocommunication standardization work, and one of its experts, Ari Caselius, has headed the maritime radiocommunications group at ETSI for many years now. The work of international standardization organizations and telecommunications sector forums is discussed within the standardization management committee and in numerous standardization groups operating under the direction of the TAC. The emphasis in the technology fields monitored by the national standardization groups was altered to reflect the changes that have occurred in the priority areas of international standardization organizations. Issues concerning IP technology will in future be discussed by most of the standardization groups.



The number of Finnish domain names grows again

The number of Internet domain names under the '.fi' root grew steadily during the year. Over 8,000 new domain names were approved in 2000, bringing the total of Finnish domain names at the end of the year to approximately 27,000.

The rules for granting domain names were amended and simplified, with the aim of streamlining the requirements for granting domain names to registered organizations and expanding the use of domain names by removing the previous limits on the number of names per applicant. The longer term aim is to establish a process which will allow even wider use of the '.fi' domain names.



As a result of the new Act on Protection of Privacy and Data Security in Telecommunications, the TAC now has additional supervisory and control functions. Besides traditional telecommunications services, the TAC's functions now cover e-mail and other communication over information networks. Its supervisory activities thus cover not only traditional teleoperators but also Internet and e-mail service providers. The new duties include developing the supervision of certification services for e-business and electronic signatures. The comprehensive reform of Finnish communications legislation will expand the TAC's responsibilities to include data security in information systems.



E-commerce

Key role of data security

The Act on Protection of Privacy and Data Security in Telecommunications has brought a range of new supervisory and other official duties to the TAC. The TAC received numerous requests during the year for statements on the interpretation of the law. These concerned, for example, the processing of identification data by telecommunications operators, the conditions under which identification data can be divulged, and matters concerning phone call itemization.

The TAC has been actively involved in the TIHA working group investigating the administrative arrangements for data security in information systems. The working group's report was completed in May 2000 and includes a report on the current state of data security in Finland as well as proposals for resolving problems in data security administration and encryption technologies. The report also proposes expanding the TAC's functions in data protection and data security matters and concentrating expertise in the sector within the TAC. The TAC will also have a broader role in international data protection and security cooperation. The work of TIHA will continue in the TIHA2 working group set up by the Ministry of Transport and Communications, which has the task of determining the measures needed to implement the aims presented in the report.

The TAC has also participated in the preparation of new legislation covering e-business and electronic signatures. This legislation will mean additional duties for the TAC in the area of certification services, encryption technologies and data protection. The legislation will probably come into effect during 2001.



Telecommunications security challenges increase

The importance of network communications in the information society is constantly increasing, and the rapid development of technology and integration of information networks and services present further challenges for telecommunications security. A high profile communications security (COMSEC) authority is essential to the operation of the information society and for protecting the systems which are critical to society at large.

The aim of COMSEC work is reliable telecommunications security that promotes the supply of content and services via network communications for the benefit of the information society. It is essential to improve user confidence in e-commerce and to ensure that consumers and copyright are protected. The aim is to create the conditions in which data confidentiality and usability are preserved at all stages of data transfer.

COMSEC work is targeted at telecommunications operators, the telecommunications industry, business in general, service users and public authorities. The aim is not to regulate all activities in the sector but to promote as much self-regulation as possible and to increase user awareness of data security issues. The TAC will also play a key role in CERT (Computer Emergency Response Team) activities involving detection and resolution of data security infringements, and in testing, certification and supervision of data security products and systems. The precise division of these functions within the public sector administration will be determined during 2001.

The TAC supervises compliance with the provisions on positioning of advertising and sponsorship on television and radio, and on the country of origin of programmes and their positioning in schedules.

Media

Debate over programme supervision

The TAC began its television and radio supervision at the start of 1999. The emphasis in media supervision is on the activities of television broadcasters who have been granted a licence, as most of the complaints and other inquiries received are concerned with this area.

The TAC may, for example, intervene in a case of hidden advertising in a programme by issuing a notice to the television or radio broadcaster or by asking them to rectify the problem. Supervision has occasionally generated heated public debate and the TAC's role as a supervisory authority has consequently become better known. This is a reason why contacts from viewers and listeners on matters concerning hidden advertising and other programme content increased during 2000.

The case of suspected hidden advertising in the children's programme Pokémon on the MTV3 television channel received the most publicity in 2000. Customer complaints stated that the programme contained hidden advertising concerning commercial products associated with the programme directed at children. During the discussions MTV Oy revised the programme concept on its own account and, amongst other things, removed the song containing the alleged hidden advertising. The TAC then stated in its decision that the Pokémon children's programme as edited by MTV Oy did not contain advertising messages concerning the commercial products associated with the programme. The hidden advertising was also discussed in Sweden, where the same solution was followed.

In 2000, the operations of Finland's five largest local radio stations were also investigated. The investigation revealed that the terms set for programming in the licence conditions were not being fully observed. The deviations were not, however, significant and did not require the TAC to stipulate any further action on the part of the radio stations.



The aim of the TAC's control and supervision of postal services is that affordable and high-quality national and international postal services should be available throughout the country.

Postal Services

Availability and standard of postal services remains good

No important changes occurred during 2000 in the competitive situation within the postal sector. The government granted Suomen Suoramainonta Oy a licence with revised conditions attached, but the company has not yet launched its competing postal service.

Following reports and inspections undertaken in 2000, the postal services of Finland Post Ltd were found to fulfil the obligations concerning the availability of postal services regulated in the Act on Postal Services. The aims of speed and reliability in domestic and international postal traffic were also met in general.

The number of complaints received last year concerning mail distribution and terms of delivery was again very small.

Slightly under half (or about 300,000) of the undelivered letters handled by Finland Post Ltd were, after further inquiries, eventually delivered to the right recipient or otherwise returned to the sender. The number of letter-post items remaining undelivered and unreturned was extremely low in relation to the total number of postal items.

Development of postal service standards continues

The TAC is participating in the preparatory work to compile key standards for measuring the quality of postal services in particular, and in coordinating the Finnish viewpoints on the European Committee for Standardization (CEN). During 2000, the matters discussed included standards for measuring the speed of letter delivery, disappearance of registered postal items, and customer complaints, and standards for compensation arrangements.

Finland in the UPU Postal Operations Council

Finland was chosen as a member of the UPU's Postal Operations Council at the Congress of the Universal Postal Union (UPU) held in Beijing in autumn 1999. The task of the Council is to deal with commercial, technical and financial matters concerning postal services. In 2000, the UPU's work focused on implementation of the Congress decisions, the most important of which dealt with development and execution of a new terminal dues system.

The TAC supervises compliance with the notification duty concerning use of a television set. It receives these notifications and collects the television fees. The TAC also collects licence fees from commercial television broadcasters. The payments are transferred to the State Television and Radio Fund.

Television Fees

Now more than two million payers

In March 2000, the number of television fee payers exceeded two million for the first time. At the end of the year the figure stood at 1.999 million.

More than half of all new television use notifications were received following regional TV campaigns, telemarketing and television fee inspections. Campaigns were launched during the year in different parts of Finland, and a letter was sent to over 246,000 households explaining that special licence inspections would be carried out locally and encouraging television use notifications to be submitted in advance of this. Of those sent the letter, an average of 13%, or 32,000 households, submitted a notification. Telemarketing and intensified inspection were used to target those households which did not submit a notification having been sent the letter. Inspections made during the year revealed that almost 20,000 households had neglected their duty to notify about the use of a television set.

A total of about FIM 1,876 million was collected in television fees during the year, which was up by FIM 108 million on the previous year. The television fee is FIM 982 per year. The fee was raised by approximately 10% in July 2000, as a result of a government decision.





Television fee website

At the start of the year a special website (www.tv-maksu.fi) was set up for matters concerning payment of television fees. To raise awareness of this site, a national advertising campaign was organized in February-March. The humorous campaign targeted a broad audience, and in particular males under 30 years old living in cities. The aim was to create an image of a television fee authority which is positive, modern and supplying a valuable service to the public. The advertising campaign attracted the attention of viewers on different channels by using five well-known television presenters. It also included a light-hearted Internet competition.

The campaign featured national advertising on television and in the afternoon newspapers. The need to target young city-dwellers was a consideration in the choice of support media. This is why the television fee campaign was heard on local radio stations and seen on the street in university towns and in, for example, student magazines. In addition, adverts or 'banners' were placed on Internet portals which target young adults. The campaign also included intensified regional inspections, telemarketing and direct mailing to households which had not submitted any notification on television use.

The campaign went very well. More than 50,000 visits were recorded on the television fee website during the campaign, which is very high in relation to other new websites in recent years. The campaign results were studied and it was found that the campaign was most successful amongst those less than 24 years old.

The TAC covers the costs of its operations with the fees it collects. Most of the revenue is from radio transmitter licence fees, spectrum fees, telecommunications network numbering fees, postal operation supervision fees and Internet domain name fees. In addition, the TAC is reimbursed for the costs of collecting the television and licence fees for the State Television and Radio Fund.

The TAC's operating income in 2000 amounted to FIM 138.5 million, an increase of FIM 10.3 million, or 8%, on the previous year. Income has grown each year as demand for the TAC's services has increased. The growth in demand is due to rapid technological development in the communications and IT sectors and also the increase in the amount of radio equipment, which has led to a continual increase in demand for frequencies.

Finances

Structural change in system of radio fees

The system of radio fees is undergoing a three-stage structural change. The first stage saw the introduction of a spectrum fee for the use of radio frequencies, which applies to, for example, mobile networks. The second stage involved abandoning the system of radio transmitter control fees and the need for national approvals and approval marking. At the third stage the transmitter licence fee will be discontinued. Following this, radio transmitters requiring a licence will come under the spectrum fee arrangements. This is also the prevailing development elsewhere in Europe.

Surplus' increase in costs slower than growth in income

The TAC's operating result was a surplus of FIM 6.1 million. The surplus was created in part as a result of the unexpectedly high growth in income and in part the savings made in costs.



Operating expenses in 2000 amounted to FIM 132.4 million, a growth of FIM 7.6 million, or 6%, on the previous year. Personnel costs totalled FIM 56.1 million, up FIM 3.8 million on the previous year, but were nevertheless below the budgeted figure, as it was not possible to recruit all the required experts. The cost of purchased services amounted to FIM 42.1 million, the largest item being the services purchased by the Television Fee Administration. Other costs totalled FIM 16.1 million and included FIM 9 million in membership contributions for international organizations and other costs associated with international cooperation.

The balance sheet total was FIM 32.9 million. Investments in fixed assets, principally computer hardware and software, totalled FIM 6.7 million. The biggest software purchases were the document management system, a digital map and map application, the customer service system for radio administration and the telecommunications network numbering system.

Income and Expenses Account

	1.1. - 31.12.2000		1.1. - 31.12.1999	
Operating income				
Income from free-charging oper.	138 124 510,19		128 219 413,97	
Other income from operations	<u>348 964,27</u>	138 473 474,46	<u>82 098,34</u>	128 301 512,31
Operating expenses				
Materials, supplies and goods:				
Purchases during the fin. year	1 833 929,95		1 782 336,18	
Personnel costs	56 077 908,42		52 231 180,75	
Rents	8 649 402,62		8 126 385,13	
Purchased services	42 138 902,03		41 486 019,72	
Other expenses	16 149 956,38		14 195 483,50	
Depreciation	<u>7 600 767,54</u>	<u>-132 450 866,94</u>	<u>7 017 918,60</u>	<u>-124 839 323,88</u>
Surplus I		6 022 607,52		3 462 188,43
Financial Income and expenses				
Financial income	81 471,30		50 200,85	
Financial expenses	<u>- 832,60</u>	80 638,70	<u>0,00</u>	50 200,85
Extraordinary income and expenses				
Extraordinary income	1 412,95		6 670,00	
Extraordinary expenses	<u>0,00</u>	<u>1 412,95</u>	<u>0,00</u>	<u>6 670,00</u>
TAC surplus		6 104 659,17		3 519 059,28

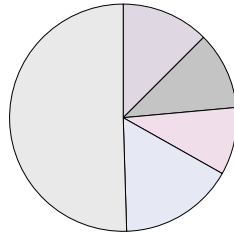
Balance Sheet

	31.12.2000		31.12.1999	
ASSETS				
FIXED ASSETS AND OTHER NON-CURRENT INVESTMENTS				
Intangible assets				
Intangible rights	1 479 050,89		1 352 762,96	
Other non-current expenditure	5 739 161,22		4 987 526,08	
Prepayment and unfinished assets	327 600,00	7 545 812,11	0,00	6 340 289,04
Tangible assets				
Machinery and equipment	9 046 380,65		10 773 919,09	
Fixtures and furnishing	3 248 405,52	12 294 786,17	3 616 968,97	14 390 888,06
Securities held in fixed assets and other non-current investments				
Securities held in fixed assets		15 600,00		51 600,00
STOCKS AND FINANCIAL ASSETS				
Current receivables				
Trade receivables	12 574 670,05		1 893 662,31	
Prepaid expenses and accrued income	178 022,80		8 729 583,77	
Other current receivables	309 090,57		44 326,42	
Prepayments	429,04	13 062 212,46	1 457,27	10 669 029,77
Cash, bank receivables and other monies				
Cash accounts		18 894,40		27 844,30
TOTAL ASSETS		32 937 305,14		31 479 651,17
LIABILITIES				
EQUITY CAPITAL				
State capital				
State capital 1.1.1998	- 26 974 136,58		- 26 974 136,58	
Change in capital from prev. periods	22 278 684,36		22 278 684,36	
Transfers of capital	4 814 451,32		0,00	
Deficit for the financial year	- 5 952 497,68	- 5 833 498,58	0,00	- 4 695 452,22
CREDITORS				
Current				
Collective accounts of state funds outside the budget	12 344 262,45		9 613 654,14	
Advances received	370,00		715,00	
Trade payables	15 091 548,09		15 195 441,38	
Transact. between accounting offices	2 199 626,96		2 067 566,60	
Items to be forwarded for payment	1 759 712,25		1 642 715,91	
Accrued liabilities & deferred income	7 320 562,36		7 579 825,09	
Other current liabilities	54 721,61	38 770 803,72	75 185,27	36 175 103,39
TOTAL LIABILITIES		32 937 305,14		31 479 651,17

Personnel

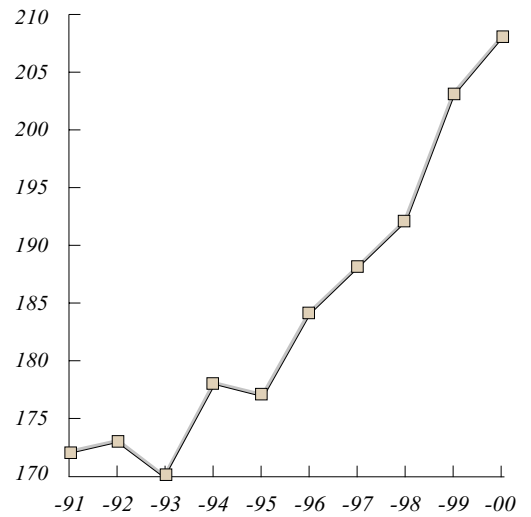
At the end of 2000, the TAC had 208 full-time employees and 14 temporary or seasonal employees. The average age of full-time employees was 43.6 years.

Qualifications of personnel



- *Masters and Licentiates of Science (Technology)* 26
- *Bachelors of Engineering* 23
- *Other technical qualifications* 20
- *Other academic qualifications* 34
- *Other qualifications* 105

Number of personnel 1991-2000





Cooperation partners

ITU = International Telecommunication Union

ITU-R = ITU Radiocommunication Sector

ITU-T = ITU Telecommunication Standardization Sector

ITU-D = ITU Telecommunication Development Sector

UPU = Universal Postal Union

CEPT = European Conference of Postal and Telecommunications Administrations

CERP = European Committee for Postal Regulation

ECTRA = European Committee for Telecommunications Regulatory Affairs

ETO = European Telecommunications Office

ERC = European Radiocommunications Committee

ERO = European Radiocommunications Office

IRG = Independent Regulators' Group

ETSI = European Telecommunications Standards Institute

CEN = European Committee for Standardization

CENELEC = European Committee for Electrotechnical Standardization

CENTR = Council of European National Top-level Domain Registries

EPRA = European Platform of Regulatory Authorities

UMTS Forum = Universal Mobile Telecommunications System Forum

ICANN = Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

European Union expert groups for telecommunications with active participation of the TAC:

TCAM = Telecommunication Conformity Assessment and Market Surveillance Committee

SOGITS = Senior Officials Group for Information Technology Standardization

SOGIS = Senior Officials Group for Information Security



Ces dernières années, la sphère d'activité du Centre d'Administration des Télécommunications a subi de profondes mutations. L'évolution et la convergence des technologies amènent de nouvelles formes et cultures de communication. L'exploitation extensive des technologies de communication nécessite une réglementation, un contrôle et une coordination, tant au niveau national qu'international.

Le message du Directeur général

Le Centre est en train d'évoluer pour devenir l'autorité administrative chargée des affaires administratives de la communication et des services de la société de l'information. La nouvelle loi sur la protection de la vie privée et la sécurité des données dans les télécommunications lui a par exemple conféré de nouvelles tâches de gestion et de contrôle. Parallèlement aux services de télécommunication traditionnels, la réglementation couvre également le courrier électronique et autres télécommunications par les réseaux de transmission de données. Par conséquent, le contrôle et la surveillance concernent les fournisseurs de services Internet et de courrier électronique, en plus des opérateurs traditionnels.

Dans son rapport, le groupe de travail TIHA nommé par le Conseil des ministres qui a étudié l'organisation administrative de la sécurité des systèmes de l'information, a fait une proposition pour l'élargissement des tâches du Centre d'Administration des Télécommunications en ce qui concerne la protection de la vie privée et la sécurité des données dans les télécommunications. Entre autres, le groupe de travail a proposé que le Centre devienne une autorité responsable de la sécurité des communications, soit une autorité COMSEC, de manière à ce qu'il regroupe des experts pour s'assurer du niveau de sécurité suffisant des systèmes de l'information et pour donner le support et les règlements nécessaires aux organisations de l'administration publique. De plus, le Centre aura des tâches relatives à la surveillance et la résolution des violations de la sécurité des données, c'est-à-dire des tâches concernant la certification, autrement dit l'activité CERT.

La radiotélédiffusion traditionnelle fait également l'objet de fortes pressions de changement. La numérisation, la convergence de l'Internet et de la télévision et celle des autres communications modifient le marché des médias d'une manière essentielle. Les changements se reflètent dans la législation et, par là, dans les devoirs de l'administration.

Vers la société de l'information

En 2000, le principe moteur du Centre d'Administration des Télécommunications a été modifié. Cette modification découle de la convergence des technologies de l'information et du fait que le succès du Centre repose sur la prévision de l'avenir et la gestion maîtrisée de l'évolution.

Selon son nouveau principe moteur, le Centre d'Administration des Télécommunications a pour mission de promouvoir le développement de la société de l'information en Finlande.

La coopération internationale s'accroît

Les décisions prises sur des fora internationaux influencent l'avenir des technologies de l'information et la communication en Finlande. L'introduction du point de vue finlandais dans la prise de décisions revêt une importance particulière pour garantir le rôle de précurseur de la Finlande dans le domaine des télécommunications. En sa qualité de régulateur national puissant, le Centre est également en mesure d'exercer une influence sur la prise de décisions internationale, comme à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000) de l'UIT en mai à Istanbul, où tous les objectifs importants pour la Finlande en matière de la gestion des fréquences radioélectriques ont été atteints.

La disponibilité des fréquences radioélectriques en quantité suffisante est un point crucial pour la vitesse et l'orientation du développement de la société de l'information hertzienne. Les décisions de la conférence des radiocommunications ont été décisives en ce qui concerne la suffisance des fréquences pour les besoins variés de la société de l'information en Finlande à l'avenir.

Un projet de développement en trois phases

Le Centre se prépare pour les changements dans son domaine d'activité et pour ses nouvelles fonctions à l'aide d'un projet de développement en trois phases. Le projet a été initié par un vaste sondage au sein des groupes d'intérêt, dont les résultats ont montré que le rôle du Centre en tant qu'autorité administrative générale doit être renforcé et clarifié. L'expertise et les concepts du Centre doivent également être rendus plus polyvalents et mis à jour.

La première phase du développement comportait la modification du décret administratif en juin 2000. Le nouveau décret a suspendu le comité de direction du Centre, dont les tâches ont été transférées au directeur général. Le décret permet également la fondation de comités consultatifs pour renforcer la coopération avec les groupes d'intérêt. Ces comités font office de fora de discussion, rassemblent les points de vue des groupes

d'intérêt et constituent les ressources d'expertise du Centre.

Sur le plan extérieur, la modification la plus visible sera le changement de nom du Centre de manière à ce qu'il décrive mieux l'activité et les fonctions. Le nouveau nom sera aussi un message exprimant que nous sommes prêts à accepter de nouvelles tâches liées au développement de la société de l'information. Avec le nom, le logo et toute l'image extérieure seront également changés. Le nouveau nom, qui n'est pas lié à des technologies spécifiques de l'information, permettra au Centre de mieux relever les défis futurs de la communication.

Dans la troisième phase du projet de développement, le Centre participera à la mise au point des amendements nécessaires à la législation de substance du secteur et réalisera les changements nécessités par le nouvel environnement opérationnel dans l'organisation et les procédures du Centre.



Des défis pour tout le personnel

L'environnement opérationnel en développement et les nouvelles tâches exigent l'évolution de l'ensemble de l'activité du Centre. Dans le même temps, le savoir-faire du personnel doit être rendu plus polyvalent. À l'avenir, le Centre aura besoin d'experts initiés aux différents domaines de la communication. En plus de l'expertise technique, le Centre accumulera dans une mesure croissante de l'expertise en matière d'économie, de droit et des structures de la société de l'information.

Les changements apportés par le projet de développement et les nouvelles tâches constituent un grand défi et une chance que nous ne voulons pas manquer. Pour cela, nous devons être prêts à accepter des changements et à nous engager tous ensemble dans ce projet.



Reijo Svensson
Directeur général

L'importance des comités consultatifs va en croissant

Le Centre d'Administration des Télécommunications a travaillé en étroite coopération avec ses partenaires et groupes d'intérêt, notamment dans des groupes de travail et comités consultatifs. Après la suspension du comité de direction du Centre, l'importance du rôle des comités consultatifs s'est encore accrue. En 2000, des comités consultatifs d'un nouveau type ont été établis auprès du Centre. Ils ont pour but de renforcer la coopération avec les groupes d'intérêt et servir de ressource d'expertise pour le Centre dans l'environnement opérationnel en développement.

Les comités consultatifs servent de fora de discussion et ouvrent de nouvelles possibilités de coopération. Ils font des propositions et prennent des initiatives liées à leur domaine d'activité et à son développement et constituent une voie d'information. Ces comités consultatifs permettent de garantir que les avis et les besoins des groupes d'intérêt seront portés à la connaissance du Centre d'une manière efficace.

Les comités consultatifs en fonction sont ceux de l'administration des radiocommunications, de l'administration des télécommunications, de la normalisation des télécommunications, des affaires postales et de la redevance télévision. Les différents partenaires et groupes d'intérêt sont largement représentés dans les comités.

Afin que le Centre soit capable d'influer d'une manière correcte sur la prise de décision internationale concernant la gestion des fréquences radioélectriques, il lui est absolument nécessaire de connaître les besoins nationaux. Le Comité consultatif de l'administration des radiocommunications assiste le Centre dans les tâches relatives à la gestion des fréquences radioélectriques. La planification des opérations futures doit reposer sur des vues correctes quant à l'avenir des radiocommuni-

cations garantira que nous disposerons de fréquences en quantités suffisantes pour satisfaire le mieux possible la demande, ce, même à l'avenir. Ce comité consultatif comprend trois sous-groupes indépendants.

Le Comité consultatif de l'administration des télécommunications fait des propositions et prend des initiatives au sujet de l'administration des télécommunications et de son développement. Il a pour but de s'assurer que l'administration des télécommunications est bien au courant des changements intervenant dans l'environnement opérationnel sur le plan national et international, qui doivent être pris en considération dans la planification des points clé de l'activité et dans la définition de l'envergure de l'activité et des ressources nécessaires. Dans le domaine de l'administration des télécommunications, il y a encore treize groupes de travail; les résultats de leurs travaux font l'objet de rapports adressés au Comité consultatif.

Les questions nationales et internationales relatives à la normalisation des télécommunications sont traitées par le Comité consultatif de normalisation des télécommunications. On compte en outre dix-sept groupes de travail dans le domaine de la normalisation des télécommunications; les résultats de leurs travaux sont présentés au Comité consultatif.

Le Comité consultatif des affaires postales promeut le développement des services postaux dans l'intérêt commun des expéditeurs et destinataires du courrier et des opérateurs de services postaux.

Le Comité consultatif de la redevance télévision a pour but de veiller à ce que la collection des redevances télévision soit exécutée d'une manière efficace et appropriée. Le comité suit l'accomplissement des objectifs fixés, considère le développement de la gestion des redevances télévision et donne des avis au besoin.

La demande des fréquences radioélectriques progresse continuellement, mais le spectre radioélectrique est une ressource naturelle limitée. De ce fait, les besoins futurs d'une part, et les nouvelles possibilités offertes par l'évolution technologique d'autre part, doivent faire l'objet dans la planification de l'utilisation des fréquences de prévisions à long terme, pour une période allant jusqu'à 10-15 ans. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de planifier l'utilisation des fréquences pour des besoins futurs. Dans le même temps, il convient de s'assurer que les préparations pour l'avenir ne limitent pas trop la disponibilité des fréquences pour l'usage actuel.

L'utilisation des fréquences radioélectriques est gérée par des accords internationaux. Le Centre d'Administration des Télécommunications veille à ce que les besoins et intérêts nationaux finlandais soient pris en considération dans la planification de l'utilisation des fréquences et dans la conclusion des accords internationaux à cet effet.



Les fréquences radioélectriques

Les objectifs essentiels finlandais et européens ont été atteints à la Conférence mondiale des radiocommunications

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000) de l'Union internationale des télécommunications s'est tenue à Istanbul au printemps. Des décisions sur l'utilisation future des fréquences radioélectriques dans les différents pays y ont été prises. La disponibilité des fréquences en volume suffisant détermine quant à elle l'orientation de la société de l'information hertzienne. Les décisions de la Conférence des radiocommunications déterminent le volume des fréquences disponibles en Finlande pour les besoins variés de la société de l'information à l'avenir. La conférence a été la plus grande de tous les temps, réunissant plus de 2 300 participants en provenance de 150 pays.

En Europe, les préparatifs pour la Conférence mondiale des radiocommunications se déroulent au sein de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT). Les vues des différents pays sont harmonisées autant que faire se peut dès avant la conférence et sont transmises à la conférence en qualité de positions communes européennes.

Un groupe de travail mis en place par le Centre a été responsable de la définition des objectifs finlandais et de la préparation pour la conférence. Les groupes d'intérêt qui y étaient représentés ont joué un rôle extrêmement actif dans les préparatifs tout comme dans la conférence proprement dite.

Du point de vue finlandais et européen, les résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications ont été excellents. Tous les objectifs majeurs en matière de gestion des fréquences ont été atteints. La plupart des pays en dehors de l'Europe ont également été satisfaits par les résultats de la conférence.

Les préparatifs pour la conférence mondiale suivante en 2003 ont été initiés à la fin de l'année. Pour cela, le Centre a mis en place un groupe national étendu ouvert à tous les groupes d'intérêt. Le groupe de travail pour la gestion des fréquences du Comité européen des radiocommunications (ERC) a nommé Tapio Penkkala et Pekka Ollikainen pour diriger les équipes de projet chargées de définir la position européenne commune sur certaines questions appelées à être traitées lors de la conférence CMR-2003 et importantes du point de vue finlandais.



Des fréquences supplémentaires pour les réseaux de téléphonie mobile de troisième génération

La téléphonie mobile doit faire face à une période de transition. La croissance du nombre des abonnés aux réseaux GSM s'est ralentie avec la saturation du marché. L'introduction de nouveaux services de données comporte des facteurs d'incertitude dont l'effet final sur les fréquences nécessaires pour les réseaux n'est pas encore évident. Il se peut que la capacité de fréquences des réseaux GSM ne soit pas suffisante pour que la vision des opérateurs au sujet de l'accroissement du trafic dans la transmission de données rapide se réalise. La capacité dans les bandes de fréquences des réseaux mobiles de troisième génération (UMTS/IMT-2000) est cependant suffisante. En Finlande, les quatre détenteurs de concession pour les réseaux mobiles de troisième génération ont obtenu, durant l'été 2000, les premières fréquences d'essai pour tester leurs réseaux. La solution précoce en matière d'attribution des fréquences vise à garantir que les réseaux UMTS pourront être mis en service comme prévu début 2002.

La conférence mondiale des radiocommunications a tranché sur les fréquences supplémentaires pour les réseaux de téléphonie mobile de troisième génération. Les solutions proposées par la Finlande et les autres pays européens ont été adoptées. Pasi Toivonen, chef de la section des services mobiles au Centre d'Administration des Télécommunications, a présidé une équipe de projet auprès de la CEPT, qui avait pour rôle de résoudre les questions de fréquence liées à ce système et qui devait faire une proposition européenne à la conférence pour l'attribution d'une bande de fréquences supplémentaire mondiale à l'usage des réseaux UMTS. La décision rend possible la croissance anticipée des réseaux UMTS finlandais pendant les dix années à venir. On estime à titre préliminaire que les premières fréquences supplémentaires entreront en service vers 2005.

Le Centre joue un rôle important dans l'élaboration d'un plan d'utilisation des fréquences supplémentaires, sur la base des décisions de la CMR-2000, auprès du Comité européen des radiocommunications (ERC) et de l'UIT au niveau mondial. Pasi Toivonen est vice-président dans la nouvelle équipe de projet UMTS de l'ERC qui est chargé entre autres de la planification de l'utilisation des fréquences supplémentaires de l'UMTS/IMT-2000 et coordonne les objectifs européens en ce qui concerne l'utilisation des fréquences de l'IMT-2000 et la libre circulation des terminaux mobiles.

La libre circulation des équipements radio mobiles est essentielle du point de vue des systèmes de téléphonie mobile de troisième génération à l'échelle mondiale. Pour supprimer les obstacles à la libre circulation, l'Union internationale des télécommunications a mis en place un groupe d'experts d'envergure mondiale pour mettre au point un procédé permettant aux voyageurs d'utiliser leurs équipements de communication mobiles aussi librement que possible partout dans le monde. La présidence de ce groupe a été confiée à Pekka Lämsmä du Centre d'Administration des Télécommunications.



L'utilisation des faisceaux hertziens continue de s'accroître

L'utilisation des faisceaux hertziens a progressé régulièrement comme auparavant. La croissance fulgurante des réseaux GSM 900 et GSM 1800 existants ainsi que les besoins de fréquences des stations de base des réseaux mobiles de troisième génération nécessitent une planification encore plus efficace de l'utilisation des fréquences et la réservation de nouvelles bandes de fréquences à l'usage des faisceaux hertziens.

Le Centre a participé activement à la coopération internationale visant à trouver de nouvelles bandes de fréquences à l'usage des faisceaux hertziens, dans des gammes de fréquences plus élevées qu'auparavant. Pour satisfaire ces besoins, la CMR-2000 a attribué des bandes supérieures à 30 GHz pour des faisceaux hertziens à large bande. Ces nouvelles bandes de fréquences peuvent être utilisées pour offrir des connexions Internet et autres connexions de transmission de données à large bande directement aux consommateurs, en ignorant le réseau fixe traditionnel. Pekka Ollikainen, du Centre d'Administration des Télécommunications, préside une équipe de projet de la CEPT, chargée d'étudier les questions de fréquences relatives aux systèmes de faisceaux hertziens et de satellites, notamment pour les besoins des connexions multimédias hertziennes.

De nouveaux canaux pour les satellites de radiodiffusion

Le plan d'utilisation des fréquences pour les satellites de radiodiffusion a été renouvelé à la CMR-2000. Dans ce plan, la Finlande a obtenu la meilleure position possible sur l'orbite géostationnaire et des fréquences pour 60 - 120 chaînes de télévision.

Un nouveau système de contrôle de sécurité maritime mis en service

À l'automne 2000, le nouveau système de contrôle de la sécurité maritime VTS a été mis en service en Finlande du sud et dans la région du lac Saimaa. Il s'agit d'un système de contrôle des navires et de surveillance des voies par lequel le centre de contrôle donne des instructions aux bateaux naviguant dans la région. Le VTS a signifié la transition vers un système de contrôle du type aérien dans la navigation maritime.

L'introduction de ce système a nécessité des mesures étendues quant aux fréquences radioélectriques. La bande VHF réservée pour la navigation maritime ne comportant pas de canaux libres pour le système VTS, les conditions de licence des autres systèmes radio utilisant la même gamme ont été modifiées et ils ont obtenu de nouveaux canaux. De plus, des négociations avec des pays voisins sur l'utilisation des fréquences ont été nécessaires avant la mise en service de ce nouveau système.



Contrôle préliminaire des équipements terminaux supprimé

Une nouvelle procédure conforme à la directive sur les équipements terminaux de télécommunications et de radiocommunication et leur reconnaissance mutuelle (directive R&TTE), a été introduite en avril 2000. Dans le même temps, la fonction du Centre d'Administration des Télécommunications en tant qu'autorité d'agrément s'est achevée à l'exception des équipements radio utilisés pour la navigation aérienne.

La directive R&TTE a simplifié les procédures d'agrément des équipements terminaux de télécommunications et de radiocommunication. En pratique, cela signifie que le contrôle préalable et l'homologation des équipements ont été supprimés. Un appareil peut être lancé sur le marché avec l'attestation du fabricant, qui est ainsi responsable de la conformité aux exigences essentielles. La conformité des équipements terminaux de télécommunications et de radiocommunication est contrôlée postérieurement par la surveillance du marché, qui joue un rôle plus important.

Les équipements terminaux de télécommunications et de radiocommunication conformes à la directive R&TTE doivent être pourvus d'un étiquetage approprié. Pour les équipements utilisés dans le réseau de télécommunications, la marque CE suffit. Les équipements radio doivent, de plus, porter le numéro d'identification de l'organisme notifié qui a participé à la certification de conformité et le code d'identification éventuel de la catégorie d'équipement radio.

L'exemption du contrôle et de l'homologation préalables accélérera la commercialisation de nouveaux types d'équipements, réduira les coûts et encouragera la concurrence. Il est évident que la directive aura des effets positifs sur la gamme des équipements disponibles et sur les prix de vente aux consommateurs.

Les Etats membres de l'UE doivent permettre l'introduction sur le marché des équipements conformes à la directive sans autres conditions nationales. Les administrations responsables de la gestion des fréquences du pays concerné doivent toutefois être notifiées de la commercialisation des équipements radio fonctionnant sur des fréquences assignées à un autre usage. En Finlande, le nombre de telles notifications reçues par le Centre au cours de l'année a été quatre fois supérieur à celui des agréments nationaux des années précédentes. Le grand nombre des notifications résulte entre autres du fait que les fabricants ont aussi notifié les types d'équipements déjà homologués auparavant, pour que leur vente puisse continuer.

La conformité des équipements radio évaluée par un organisme notifié

Le Centre d'Administration des Télécommunications fait office d'organisme certificateur notifié visé par la directive et assiste les fabricants dans la mise en évidence de la conformité des équipements. En 2000, l'introduction sur le marché des émetteurs radio n'était possible, à l'exception des téléphones GSM et DECT et de quelques stations terrestres de satellite, que sur la base de l'avis d'un organisme notifié, car les normes harmonisées faisaient encore défaut.

L'organisme notifié opère en tant qu'unité indépendante au sein du Centre. Son activité de certification est une continuation de l'activité de l'organisme équivalent correspondant à la directive EMC.

L'organisme notifié du Centre a fonctionné efficacement et sans délai. Il a ainsi en ce qui le concerne aidé l'industrie finlandaise à lancer rapidement ses nouveaux produits sur le marché. Grâce à son service de bonne facture, l'organisme certificateur a obtenu un grand nombre de clients dans d'autres pays européens. Environ 60 types d'équipements ou groupes de produits ont été évalués conformément à la directive R&TTE.



La gestion et le contrôle des télécommunications ont pour but de créer un cadre technique fiable pour l'offre et l'utilisation des services de télécommunication. Le Centre assume la responsabilité de l'exploitation efficace des ressources limitées d'identification des réseaux et de la construction des systèmes de numérotation et d'adressage de manière à ce qu'ils soient conviviaux pour les utilisateurs. Le contrôle et les règlements techniques permettent de garantir la protection de la vie privée des utilisateurs des services de télécommunication et d'assurer des conditions favorables à l'évolution de la concurrence. Les règlements techniques définissent les exigences de base des réseaux de télécommunications, qui garantissent pour leur part que les réseaux et services de télécommunications sont disponibles pour tous les utilisateurs à des conditions raisonnables.



Les réseaux de communication

L'importance de la technologie IP va en croissant

La généralisation de l'Internet et l'élargissement de la technologie IP (Protocole Internet) utilisée dans la transmission de données de l'Internet jusqu'à la mise en œuvre de services de télécommunications traditionnels ont rendu nécessaire de mettre au point l'application des règlements techniques aux réseaux basés sur le système IP. Un principe fondamental dans la révision des règlements est celui de neutralité par rapport à la technologie de réseau.

La révision a été initiée en étudiant la réglementation nationale et internationale sur les réseaux IP. De plus, on a fait l'inventaire de l'utilisation actuelle et des plans futurs à court terme de la technologie de réseau IP et estimé les effets de la normalisation sur l'évolution future. Sur la base de ces données, on a évalué la nécessité d'appliquer les règlements techniques et leur adaptabilité aux réseaux IP. L'élaboration des règlements et instructions techniques se poursuivra au cours de l'année 2001.

Les objets de plainte changent

Le nombre de plaintes des usagers des entreprises de télécommunication est resté au niveau de l'année précédente. Environ 120 plaintes ont été déposées au cours de l'année. Les plaintes portant sur les factures de téléphone ont encore diminué, de sorte que les usagers ont dû exploiter dans une mesure croissante les services offerts de blocage des appels vers l'étranger et des services à tarifs majorés. Le nombre des plaintes portant sur les factures de téléphonie mobile et le fonctionnement des réseaux mobiles est resté inchangé, en représentant environ un tiers de l'ensemble des plaintes. En revanche, les prises de contact concernant les nouveaux services de télécommunications ont augmenté.

La plupart des plaintes des clients concernaient les factures et les perturbations dans le fonctionnement du réseau de télécommunications, mais le Centre a également reçu au cours de l'année de plus en plus de plaintes portant sur les questions liées à la sécurité des données dans les télécommunications et à la technologie IP/Internet.

L'adéquation aux coûts des tarifs de réseaux fait l'objet d'études

Le contrôle concernant l'interconnexion des réseaux et services de télécommunication et la location des lignes vise particulièrement à la mise en œuvre du principe d'adéquation aux coûts des tarifs pratiqués. La tarification des opérateurs exerçant une influence significative sur le marché doit être raisonnable par rapport aux coûts qu'implique la production de la prestation.

L'année passée, cinq investigations concernant les tarifs de réseau, autrement dit d'interconnexion, facturés par les entreprises de télécommunication les unes aux autres ont été en cours. De plus, la tarification de la portabilité du numéro de téléphone a fait l'objet d'un examen. Ces études minutieuses, visant à déterminer le niveau raisonnable des tarifs et leur adéquation aux coûts, sont lourdes et prennent beaucoup de temps.

En 2000, il y avait en cours huit investigations sur les bases de tarification de l'interconnexion et de la location des lignes, dont sept se poursuivant en 2001.



La concurrence s'étend aux communications locales

Selon les dispositions de l'UE, la sélection de l'opérateur doit aussi être possible dans les communications locales et dans les communications du réseau fixe vers les réseaux mobiles. En Finlande, la présélection de l'opérateur local sera possible en automne 2001. La sélection peut se faire soit par accord préalable, soit en composant un indicatif avant le numéro de téléphone. Dans le trafic interurbain et international, la sélection de l'opérateur est possible depuis 1994.

A la fin de l'année, le Centre a préparé l'introduction d'un nouvel indicatif de l'opérateur. Le nouvel indicatif commence par 90 et se compose de cinq chiffres au total. Cet indicatif permet de sélectionner le réseau local aussi bien que le réseau interurbain et international. Les nouveaux indicatifs de l'opérateur entreront en service au cours du deuxième semestre 2001. Les anciens indicatifs d'opérateur resteront en usage.

Le groupe de travail chargé de l'évaluation des besoins futurs de la numérotation continuera ses travaux en 2001. Le groupe étudie les points problématiques du système de numérotation actuelle et évalue l'applicabilité du système à l'avenir. L'objectif est de trouver une solution pour la numérotation de nouveaux services et surtout pour les réseaux mobiles et de permettre l'élargissement de la concurrence.

La normalisation fait face à de nouveaux défis

Les tâches de normalisation du Centre se sont étendues pour couvrir la normalisation de la signature électronique et des services de certification et, en ce qui concerne les fonctions administratives pour la sécurité de données, le suivi du développement des techniques de chiffrement et l'élaboration d'une réglementation nationale.

L'activité de normalisation au sein de l'UIT a fait l'objet d'une réforme à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de l'UIT-T (AMNT-2000) à l'automne. L'accent a été transféré des réseaux de télécommunications traditionnels vers les réseaux IP et les nouvelles technologies de téléphonie mobile. Les réformes serviront de base pour l'implémentation de la convergence prévisible.

Dans le secteur de normalisation de l'UIT, UIT-T, les sujets principaux de normalisation sont toujours IMT-2000, les réseaux IP et le multimédia. A l'Institut européen des normes de télécommunication, ETSI, les points cruciaux sont la normalisation des systèmes de téléphonie mobile et la sécurité des données dans les télécommunications. Le Centre joue un rôle actif aussi dans la normalisation des radiocommunications. Un des groupes de normalisation des radiocommunications au sein de l'ETSI, celui de services maritimes, est depuis longtemps présidé par un expert du Centre, Ari Caselius. L'activité des organisations de normalisation et des fora internationaux de télécommunications est traitée dans le groupe national de direction de normalisation des télécommunications et dans plusieurs autres groupes de normalisation sous la direction du Centre. Dans les groupes nationaux de normalisation, l'accent a été transféré de manière à correspondre aux changements intervenus dans domaines cruciaux d'activité des organisations internationales de normalisation. Par la suite, les questions relatives à la technologie IP seront traitées dans presque tous les groupes de normalisation.



Le nombre des noms de domaine s'accroît toujours

Le nombre des noms de domaine finlandais sous le suffixe “.fi” a progressé de façon régulière. En 2000, plus de 8000 nouveaux noms de domaine Internet ont été attribués. A la fin de l'année, leur nombre total était d'environ 27 000.

Les règles d'attribution des noms de domaine ont été modifiées et simplifiées. Les modifications visent à clarifier les conditions pour l'attribution des noms de domaine aux entités enregistrées et à élargir les possibilités d'utiliser les noms en supprimant les restrictions concernant le nombre de noms par demandeur. A long terme, l'objectif est de créer un procédé qui permet l'utilisation plus étendue des noms de domaine en “.fi”

La nouvelle loi sur la protection de la vie privée et la sécurité des données dans les télécommunications a conféré au Centre d'Administration des Télécommunications de nouvelles tâches de contrôle et de gestion qui, parallèlement aux services de télécommunications traditionnels, concernent également le courrier électronique et autres communications transmises par les réseaux de données. En conséquence, le contrôle concerne en plus des opérateurs traditionnels aussi les fournisseurs d'accès Internet et de courrier électronique. Le Centre a notamment été chargé du développement du contrôle des services de certification relatifs à l'offre du commerce électronique et des signatures électroniques. Avec la réforme globale de la législation sur la communication, la sphère d'activité du Centre sera élargie pour englober aussi la sécurité des systèmes informatiques.

Commerce sur les réseaux

La sécurité des données joue un rôle important

La surveillance du respect de la loi sur la protection de la vie privée et la sécurité des données dans les télécommunications a apporté au Centre beaucoup de nouvelles tâches de contrôle et autres responsabilités en tant qu'autorité. Au cours de l'année, le Centre a été contacté à maintes reprises pour un avis sur l'interprétation de la loi. Ces prises de contact ont notamment concerné le traitement des données d'identification dans les entreprises de télécommunication, les conditions pour la délivrance des données d'identification et des questions liées à la délivrance d'une liste détaillée des appels téléphoniques.

Le Centre a joué un rôle actif dans le groupe de travail TIHA chargé de l'étude des procédures administratives pour la sécurité des systèmes informatiques. En mai 2000, le groupe a donné son rapport, qui contient entre autres un compte-rendu de l'état actuel de la sécurité des données en Finlande et une proposition pour l'administration et la résolution des questions relatives à la technologie de protection. Le rapport propose que les tâches du Centre soient élargies en ce qui concerne la protection de la vie privée et la sécurité des données dans les télécommunications et que l'expertise de ce domaine soit concentrée au Centre. Le Centre jouerait aussi un rôle plus important dans la coopération internationale dans ce domaine. Les activités du groupe de travail se poursuivent au sein du groupe de travail TIHA2 mis en place par le Ministère du Transport et des Communications et chargé de la définition des mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs présentés dans le rapport.

Le Centre a également participé à la préparation des lois sur le commerce électronique et la signature électronique. L'achèvement de ces dispositions se traduira pour le Centre par de nouvelles tâches relatives aux services de certification, aux technologies de chiffrement et à la sécurité des données. Les lois sur le commerce électronique et la signature électronique devraient entrer en vigueur courant 2001.

Les défis liés à la sécurité dans les télécommunications se multiplient

Dans la société de l'information, la communication par les réseaux revêt une importance sans cesse plus grande et l'évolution rapide de la technologie et la convergence des réseaux de données et des services se traduisent par de nouveaux défis liés à la sécurité dans les télécommunications. Une autorité COMSEC, c'est-à-dire une autorité experte dans la sécurité des systèmes informatiques, est nécessaire pour le développement de la société de l'information et la protection des systèmes cruciaux du point de vue de la société.

L'activité COMSEC vise à une sécurité fiable dans les télécommunications, qui promeuve l'offre du contenu et des services de la société de l'information au moyen des réseaux de communication. La confiance des consommateurs dans le commerce électronique doit être améliorée, sans oublier la protection des consommateurs et les droits d'auteur. Le but est de créer des conditions telles que le caractère confidentiel et l'utilité des données seront préservés dans toutes les phases de la transmission des données.

L'activité COMSEC est destinée aux entreprises et au secteur des télécommunications, à la vie économique, aux utilisateurs de services et aux pouvoirs publics. Le but n'est pas de réglementer toute l'activité du secteur, mais d'encourager l'autorégulation autant que possible et de sensibiliser davantage les utilisateurs aux questions liées à la sécurité des données.

Le Centre aura également un rôle essentiel dans la surveillance et la résolution des violations de la sécurité des données, c'est-à-dire l'activité CERT, et dans l'activité d'essai, de certification et de contrôle des produits et systèmes de sécurité des données. La répartition exacte de ces fonctions dans l'administration publique sera définie courant 2001.

Le Centre d'Administration des Télécommunications supervise l'emplacement et le sponsoring des annonces publicitaires à la radio et à la télévision ainsi que le respect des dispositions concernant l'origine et l'emplacement des programmes.

Les médias

La surveillance des programmes a suscité des discussions

La supervision de la radiotélédiffusion a commencé au début de 1999. Dans la supervision des médias, l'accent est placé sur l'activité des exploitants de télédiffusion titulaires d'une concession, qui fait l'objet de la plupart des plaintes et autres prises de contact.

Le Centre peut intervenir par exemple dans la publicité latente se trouvant dans un programme en donnant un avertissement à l'exploitant de radiotélédiffusion ou en lui demandant de corriger les fautes ou abus constatés. La supervision suscite de temps à autres des discussions publiques et le rôle du Centre en tant qu'autorité de contrôle a gagné en notoriété. De ce fait, les prises de contact initiées par les spectateurs et auditeurs au sujet de la publicité latente et des autres aspects du contenu des programmes ont augmenté au cours de l'année 2000.

C'est le film animé Pokémon, un programme pour les enfants sur la chaîne MTV3, qui a attiré le plus d'attention à cause de la suspicion de publicité latente. Les spectateurs ont affirmé que le programme contenait de la publicité latente pour encourager la vente des produits Pokémon aux enfants. Au cours du traitement de l'affaire, le producteur MTV Oy a corrigé le concept du programme de sa propre initiative et a notamment supprimé une chanson soupçonnée de contenir de la publicité latente. Le Centre a ainsi constaté dans sa résolution que le programme Pokémon ne contenait pas sous sa nouvelle forme de publicité pour les produits périphériques. La publicité latente du même programme a également été traitée en Suède, où l'affaire a eu à peu près la même solution qu'en Finlande.

En 2000, l'activité des cinq radios locales les plus importantes a fait l'objet d'investigations. Selon le rapport, toutes les conditions imposées aux programmes dans la concession n'ont pas été respectées. Les déviations n'ayant pas été considérables, aucune mesure de la part du Centre n'ont été nécessaires.



La gestion et le contrôle des services postaux ont pour but de créer des conditions favorables à une offre de services postaux nationaux et internationaux de qualité, à des prix modérés.

Services postaux

La disponibilité et le niveau des services postaux sont restés bons

La situation concurrentielle des opérations postales n'a pas connu de modifications essentielles en 2000. Le Conseil des ministres a octroyé une concession à des conditions révisées à la société Suomen Suoramainonta Oy, mais cette dernière n'a pas jusqu'à présent démarré d'opérations postales concurrentes.

Sur la base des investigations et inspections effectuées en 2000, l'offre des services postaux de Finland Post Ltd. remplit les obligations fixées par la loi sur les opérations postales en matière de disponibilité des services postaux. Les objectifs concernant la vitesse d'acheminement et la sûreté de livraison ont généralement été atteints.

Le nombre des plaintes sur la distribution du courrier et les conditions de livraison est resté modeste.

En ce qui concerne le traitement des lettres non distribuables, près de la moitié des lettres, soit environ 300 000 envois, ont, après des investigations, été livrées au destinataire ou retournées à l'expéditeur. Le nombre des envois définitivement non distribuables est extrêmement faible par rapport au nombre total des envois postaux.

L'élaboration des normes pour le niveau de service continue

Le Centre participe à la préparation des normes essentielles, en particulier celles pour mesurer la qualité des services postaux, et à la coordination des positions finlandaises au sein du Comité européen de normalisation CEN. En 2000, ont été traitées, entre autres, les normes pour la détermination de la vitesse d'acheminement des lettres, de la disparition des lettres recommandées et des plaintes de clients, ainsi que les normes d'indemnisation.

La Finlande au Conseil d'exploitation postale de l'UPU

Au Congrès de l'Union postale universelle UPU à Beijing, à l'automne 1999, la Finlande a été élue membre du Conseil d'exploitation postale de l'UPU. Ce conseil traite les affaires commerciales, techniques et économiques des opérations postales. En 2000, l'UPU s'est concentrée à la mise en œuvre des décisions du congrès, dont la plus importante concerne le développement et la mise en service du nouveau système des frais terminaux.

Le Centre d'Administration des Télécommunications veille au respect de l'obligation de notifier l'utilisation d'un téléviseur, reçoit les notifications et recueille les redevances télévision des téléspectateurs. Une redevance de concession est facturée aux exploitants commerciaux de télédiffusion. Les recettes sont recueillies au Fonds d'Etat de radiotélédiffusion.

Les redevances télévision

La limite de deux millions d'utilisateurs payants dépassée

En 2000, pour la première fois, le nombre des usagers payant la redevance télévision a dépassé la barre des deux millions. A la fin de l'année, le nombre total était de 1,999 millions.

Plus de la moitié des nouvelles notifications d'entrée en service d'un téléviseur ont été reçues au moyen des campagnes régionales, du télémarketing et des inspections de redevance télévision. Au cours de l'année, des campagnes ont été organisées dans différentes régions du pays et une lettre a été adressée à 246 000 foyers avec des informations sur les inspections intensifiées à venir et une demande de faire la notification de l'utilisation d'un téléviseur avant l'inspection. La notification a été faite par 32 000 foyers, soit en moyenne 13 % de tous les foyers adressés. Les ménages qui n'ont pas réagi à la lettre ont de plus fait l'objet d'une action de télémarketing et d'une inspection intensifiée. Les inspections faites au cours de l'année ont révélé près de 20 000 foyers ayant omis la notification.

Le total des redevances télévision recueillies a été de 1 876 millions de FIM, soit 108 millions de plus que l'année précédente. La redevance est de 982 FIM par an. En juillet 2000, elle a connu une hausse d'environ 10 %, décidée par le Conseil des ministres.

Nouveau nom de domaine Internet pour les redevances télévision

La gestion des redevances télévision a obtenu au début de l'année son propre site Internet (www.tv-maksu.fi), qui a fait l'objet d'une campagne publicitaire nationale en février-mars 2000. Cette campagne humoristique a cherché à atteindre un public large, en particulier les jeunes hommes urbains de moins de 30 ans. Le but a été de façonner l'image d'une autorité de redevances télévision positive, moderne et au service des citoyens. La campagne publicitaire a obtenu une grande visibilité grâce à cinq personnalités télévisuelles en vue, se produisant sur les différentes chaînes de télévision. De plus, la campagne comportait un concours amusant sur l'Internet.

La campagne incluait une publicité sur tout le territoire finlandais à la télévision et dans la presse populaire du soir. Le choix des médias appuyant la campagne a été fait de manière à atteindre les jeunes gens urbains. De ce fait, la campagne pour la redevance télévision s'est effectuée sur les ondes des stations de radio locale et dans les rues des villes universitaires ainsi que dans la presse estudiantine. De plus, on a eu recours à des publicités, c'est-à-dire des bannières, sur les portails Internet susceptibles d'attirer l'attention des jeunes adultes. La campagne a également été accompagnée d'un contrôle régional intensifié et d'une action de télémarketing et de postages directs aux foyers n'ayant pas notifié l'utilisation d'un téléviseur.

La campagne a bien réussi. Le site Internet des redevances télévision a reçu plus de 50 000 visites durant la campagne. Le nombre des visiteurs est considérable par rapport à n'importe quel lancement sur le web. L'analyse des effets de la campagne a prouvé que les résultats ont été les meilleurs parmi les personnes de moins de 24 ans.



Les frais du Centre d'Administration des Télécommunications sont couverts par les recettes provenant de l'activité. La majeure part des recettes consistent en redevances liées aux licences d'émetteur radio, au spectre, à la numérotation du réseau de télécommunications, au contrôle de l'exploitation postale et aux noms de domaine Internet. De plus, le Centre est indemnisé pour la collection des redevances télévision et de concession, via le Fonds d'Etat de radiotélédiffusion.

En 2000, les recettes du Centre étaient de 138,5 millions de FIM. Les recettes ont connu une hausse de 10,3 millions de FIM, soit 8 %, par rapport à l'année précédente. Les recettes ont augmenté chaque année avec l'accroissement de la demande des services du Centre. Cette progression de la demande s'explique notamment par le développement technique rapide de la communication et des réseaux de données et par la croissance du nombre des équipements radio, qui implique l'accroissement de la demande des fréquences radio-électriques.

Finances



Réforme structurelle du système des redevances de radiocommunication

Le système des redevances de radiocommunication est en train de subir une réforme structurelle en trois phases. Dans la première phase, on a introduit une redevance de spectre reposant sur le droit d'utiliser les fréquences radioélectriques et appliquée notamment aux réseaux de téléphonie mobile. Dans la deuxième phase, les redevances de contrôle pour les émetteurs radio ont été supprimées avec, dans le même temps, une exemption des agréments et marquages nationaux. Dans la troisième phase, les redevances de licences d'émetteur radio seront supprimées. Après cela, tous les émetteurs nécessitant une licence, seront couverts par la redevance de spectre. La tendance est la même dans les autres pays européens.

Excédent des recettes – la croissance des dépenses est plus lente que celle des recettes

L'excédent des recettes du Centre était de 6,1 millions de FIM. L'excédent provient d'une part de la croissance des recettes supérieure aux prévisions et d'autre part des économies faites dans les dépenses.

Les dépenses provenant de l'activité en 2000 ont été de 132,4 millions de FIM. Les dépenses ont augmenté de 7,6 millions de FIM, soit 6 %, par rapport à l'année précédente. Les frais de personnel, 56,1 millions de FIM, ont connu une hausse de 3,8 millions de FIM par rapport à l'année précédente. Ils ont cependant été inférieurs au budget en raison de difficultés dans le recrutement des experts. Les achats de services se sont montés à 42,1 millions de FIM, dont la majeure part consiste en des services achetés pour la gestion des redevances télévision. Les autres frais ont été de 16,1 millions de FIM, incluant notamment les cotisations aux organisations internationales, 9 millions de FIM, et les autres frais relatifs à la coopération internationale.

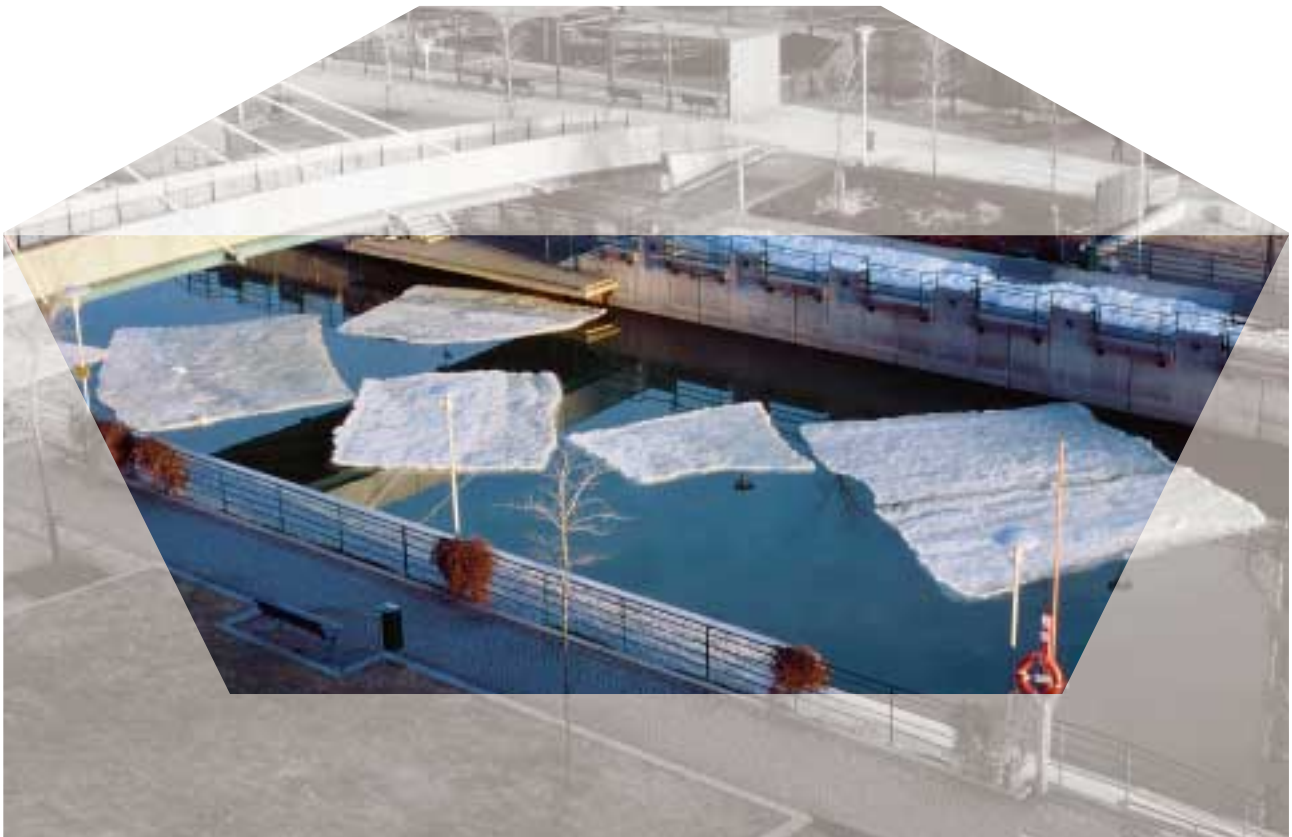
Le total du bilan est de 32,9 millions de FIM. Les investissements en immobilisations ont été en 2000 de 6,7 millions de FIM. Les investissements ont consisté en l'acquisition d'équipements et de logiciels pour le traitement de données, par ex. un système de gestion des documents, une carte numérique et une application cartographique, un système de service à la clientèle de l'administration des radiocommunications et un système de numérotation du réseau de télécommunications.

Compte de produits et charges

	1.1 - 31.12.2000		1.1 - 31.12.1999	
Produits d'exploitation				
Recettes prov. des opér. payantes	138 124 510,19		128 219 413,97	
Autres recettes prov. de l'activité	<u>348 964,27</u>	138 473 474,46	<u>82 098,34</u>	128 301 512,31
Charges d'exploitation				
Matériaux, fournitures et biens:				
Achats de l'exercice	1 833 929,95		1 782 336,18	
Charges de personnel	56 077 908,42		52 231 180,75	
Loyers	8 649 402,62		8 126 385,13	
Achats de services	42 138 902,03		41 486 019,72	
Autres charges	16 149 956,38		14 195 483,50	
Amortissements	<u>7 600 767,54</u>	<u>-132 450 866,94</u>	<u>7 017 918,60</u>	<u>-124 839 323,88</u>
Excédent I		6 022 607,52		3 462 188,43
Produits et charges financiers				
Produits financiers	81 471,30		50 200,85	
Charges financières	<u>- 832,60</u>	80 638,70	<u>0,00</u>	50 200,85
Produits et charges exceptionnels				
Produits exceptionnels	1 412,95		6 670,00	
Charges exceptionnelles	<u>0,00</u>	<u>1 412,95</u>	<u>0,00</u>	<u>6 670,00</u>
Excédent des recettes		6 104 659,17		3 519 059,28

Bilan

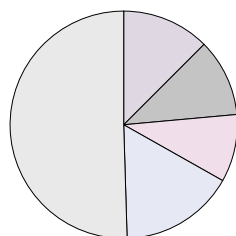
	31.12.2000		31.12.1999	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ ET AUTRES INVESTISSEMENTS À LONG TERME				
Biens incorporels				
Droits immatériels	1 479 050,89		1 352 762,96	
Autres charges à rép. sur plus. exerc.	5 739 161,22		4 987 526,08	
Avances et acquisitions en cours	327 600,00	7 545 812,11	0,00	6 340 289,04
Biens corporels				
Machines et équipements	9 046 380,65		10 773 919,09	
Mobilier de bureau	3 248 405,52	12 294 786,17	3 616 968,97	14 390 888,06
Valeurs immobilisées et autres investissements à long terme				
Valeurs immobilisées	15 600,00			51 600,00
VALEURS D'EXPLOITATION ET RÉALISABLES				
Créances à court terme				
Créances clients	12 574 670,05		1 893 662,31	
Charges constatées d'avance	178 022,80		8 729 583,77	
Autres créances à court terme	309 090,57		44 326,42	
Avances	429,04	13 062 212,46	1 457,27	10 669 029,77
Espèces, avoirs en banque et autres ressources				
Comptes de caisse		18 894,40		27 844,30
TOTAL		32 937 305,14		31 479 651,17
PASSIF				
FONDS PROPRES				
Capital public				
Capital public 1.1.1998	- 26 974 136,58		- 26 974 136,58	
Modif. du capital exerc. préc.	22 278 684,36		22 278 684,36	
Transferts du capital	4 814 451,32		0,00	
Excédent des charges de l'exerc.	- 5 952 497,68	- 5 833 498,58	0,00	- 4 695 452,22
DETTES				
A court terme				
Comptes des fonds publics en dehors du budget	12 344 262,45		9 613 654,14	
Avances reçues	370,00		715,00	
Dettes fournisseurs	15 091 548,09		15 195 441,38	
Règlements entre autorités	2 199 626,96		2 067 566,60	
Postes à régler	1 759 712,25		1 642 715,91	
Produits constatés d'avance	7 320 562,36		7 579 825,09	
Autres dettes à court terme	54 721,61	38 770 803,72	75 185,27	36 175 103,39
TOTAL		32 937 305,14		31 479 651,17



Le personnel

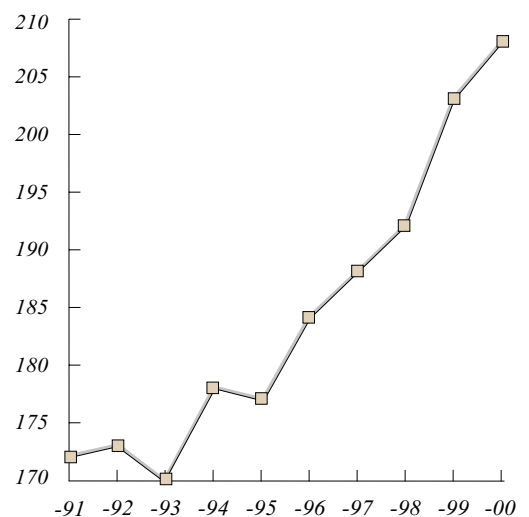
Fin 2000, les effectifs permanents étaient de 208 personnes. De plus, 14 personnes ont travaillé à titre temporaire comme remplaçants ou auxiliaires saisonniers. L'âge moyen du personnel permanent était de 43,6 ans.

Qualifications du personnel



- Ingénieurs diplômés ou titulaires d'un D.E.A. 26
- Ingénieurs 23
- Autres qualifications techniques 20
- Autres qualifications universitaires 34
- Autres qualifications 105

Nombre du personnel 1991-2000



Abréviations

AMNT-2000: Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications en 2000

CERT: Surveillance des violations de la sécurité des données

CMR-2000: Conférence mondiale des radiocommunications en 2000

COMSEC: Sécurité de communication

EMC: Compatibilité électromagnétique

IMT-2000: Télécommunications mobiles internationales en 2000

IP: Protocole Internet

Directive R&TTE (1999/5/CE): Directive CE sur les équipements terminaux de télécommunications et de radiocommunication et leurs reconnaissance mutuelle

TIHA: Accords administratifs pour la sécurité des systèmes de l'information

UMTS™: Système universel de télécommunications mobiles, marque déposée de l'ETSI

VTS: Service de navigation maritime

Organisations de coopération

UIT = Union internationale des télécommunications

UIT-R = Secteur des radiocommunications de l'UIT

UIT-T = Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

UIT-D = Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

UPU = Union postale universelle

CEPT = Conférence européenne des Administrations des postes et des télécommunications

CERP = Comité Européen de Réglementation Postale

ECTRA = Comité Européen des Affaires Réglementaires des Télécommunications

ETO = Bureau Européen des Télécommunications

ERC = Comité Européen des Radiocommunications

ERO = Bureau Européen des Radiocommunications

IRG = Groupe des régulateurs indépendants des pays membres de l'UE et l'AELE

ETSI = Institut Européen des Normes de Télécommunication

CEN = Comité Européen de Normalisation

CENELEC = Comité Européen pour la Normalisation Electrotechnique

CENTR = Conseil Européen des registres nationaux des noms de domaine Internet

EPRA = Plate-forme Européenne des instances de Régulation

UMTS Forum = Organisation internationale des opérateurs de l'industrie et des administrations de télécommunications pour la promotion de la mise en service de l'UMTS

ICANN = Société internationale chargée de la gestion du système d'adressage et de noms de domaine Internet

Groupes d'experts en télécommunications de l'Union Européenne auprès desquels le CAT s'est engagé:

TCAM = Comité pour l'attestation de conformité et la surveillance du marché de télécommunications

SOGITS = Groupe des hauts fonctionnaires pour la normalisation des technologies de l'information

SOGIS = Groupe des hauts fonctionnaires pour la sécurité des systèmes de l'information



Telecommunications Administration Centre



<i>Visiting address</i>	Itämerenkatu 3 A, 00180 HELSINKI
<i>Postal address</i>	P.O. Box 313, FIN-00181 HELSINKI
<i>Postal address, television fees</i>	P.O. Box 800, FIN-00181 HELSINKI
<i>Telephone</i>	+358 9 69 661
<i>Customer service</i>	+358 9 6966 500
<i>Customer service, television fees</i>	+358 9 613 161
<i>Fax</i>	+358 9 6966 410
<i>E-mail</i>	info@thk.fi
<i>Homepage</i>	http://www.thk.fi



Centre d'Administration des Télécommunications

<i>Siège</i>	Itämerenkatu 3 A, 00180 HELSINKI
<i>Adresse postale</i>	PB 313, FIN-00181 HELSINKI
<i>Adresse postale, redevances télévision</i>	PB 800, FIN-00181 HELSINKI
<i>Téléphone</i>	+358 9 69 661
<i>Service clientèle</i>	+358 9 6966 500
<i>Service clientèle, redevances télévision</i>	+358 9 613 161
<i>Télécopie</i>	+358 9 6966 410
<i>E-mail</i>	info@thk.fi
<i>Page d'accueil</i>	http://www.thk.fi